



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frelons asiatiques

Question écrite n° 14236

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la dangereuse prolifération des nids de frelons asiatiques dans le département du Lot, mieux connus sous le nom de *Vespa Velutina*. Les apiculteurs du Lot, réunis au sein de deux organisations, Ruche du Quercy et GDS de l'Abeille, constatent depuis deux ans l'arrivée puis la prolifération importante de ces frelons, dont on compte plus de 400 nids dans le département. Cet insecte est un prédateur de l'abeille et des insectes pollinisateurs. Il représente également un danger pour les personnes, dans la mesure où l'on rencontre des nids très volumineux à proximité immédiate des habitations ou lieux de vie. Aujourd'hui, aucun organisme public ne prend en charge la destruction de ces nids. Les particuliers doivent donc faire appel à des sociétés privées très onéreuses, dont l'intervention ne suffit pas pour éradiquer véritablement les essaims. Nous assistons donc à une prolifération sans précédent de ces dangereux frelons asiatiques et les incidences sur la pollinisation, les cultures maraîchères et l'apiculture sont nombreuses. De plus, nous déplorons 33 accidents de graves piqûres sur des pompiers, agents de la DDE et apiculteurs lotois. Face à ces conséquences désastreuses, les apiculteurs se montrent très inquiets. Il semble plus que nécessaire que les pouvoirs publics prennent ce problème en considération dans les plus brefs délais. Les particuliers, les apiculteurs et les agriculteurs lotois ne peuvent plus assumer seuls le risque et le coût de l'éradication de ces frelons. Il en va de la sûreté publique. Elle lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre afin d'éradiquer rapidement et durablement ces frelons asiatiques dans le département du Lot.

Texte de la réponse

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est apparu récemment sur le territoire français et semble connaître une expansion très rapide. Sa présence a été signalée pour la première fois en Lot-et-Garonne en 2004 et, fin 2006, il était observé dans une douzaine de départements du Sud-Ouest de la France. Le frelon asiatique se nourrit notamment d'insectes et peut avoir un comportement de prédation vis-à-vis des abeilles domestiques, ce qui suscite l'inquiétude des apiculteurs. Conscients de l'inquiétude que peut soulever la présence et l'expansion de *Vespa velutina*, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ont réuni les services de développement apicole et les scientifiques concernés afin de réaliser un état des connaissances disponibles sur cette espèce. En 2007, une étude a été initiée par l'association de développement apicole d'Aquitaine sur l'incidence du frelon asiatique sur les ruchers d'Aquitaine et a donné des premiers résultats. Des techniques de piégeages ont été notamment conçues et testées ainsi que des appâts. Cette étude d'assistance technique devrait se prolonger en 2008. Parallèlement, une étude de recherche appliquée menée par le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), sur la biologie, le comportement et l'impact de *Vespa velutina* sur les abeilles sera également financé dans ce cadre. Les premiers résultats de ces études devraient permettre de définir les mesures de lutte appropriées en concertation avec les ministres concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14236

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 245

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3030